

Archives des ministères des Affaires étrangères des États membres

ITALIE

1. Dénomination exacte du ministère et du service des archives

Ministero degli Affari esteri
Servizio Storico Archivi e Documentazione
Ufficio II – Archivio Storico Diplomatico

2. Coordonnées

Piazzale della Farnesina 1
1-00194 Rome

Tél.: (39-6) 3691 4778 (Chef du Bureau II - Directeur)
(39-6) 36 91 32 13
(39-6) 36 91 32 35 (Responsable de la salle de lecture)

Fax: (39-6) 323 5958

Adresses internet : www.esteri.it (Documentazione – Servizio Storico Archivi e Documentazione)

www.esteri.it (Documentazione – Commissione per la Pubblicazione dei Documenti Diplomatici Italiani)

3. Esquisse de l'historique du service des archives

Dans le royaume de Sardaigne, les documents du ministère des Affaires étrangères étaient régulièrement versés aux archives du royaume. Cette pratique a été ralentie et, ensuite, interrompue entièrement au lendemain de l'unification du pays, les ministres successifs — en particulier Visconti Venosta — étant convaincus qu'il était préférable que les documents relatifs à la politique étrangère soient conservés au ministère.

En 1881, un décret du ministre Mancini a défini l'organisation autonome des archives ministérielles, les subdivisant en "archives modernes", qui accueilleraient les actes postérieurs à 1861, et "archives anciennes", dans lesquelles seraient regroupés les documents antérieurs à cette date. À partir de 1884, le budget ministériel a commencé à prévoir les sommes nécessaires au fonctionnement du service.

En 1886, un "directeur des archives" a été nommé en la personne de Giacomo Gorrini, et, la même année, les archives des représentations de la Sardaigne et des autres États antérieurs à l'unification, déposées auprès des ambassades et des consulats, ont été transmises au ministère.

Les archives historiques ont été créées de manière officielle en 1902 et réglementées en 1908. Les archives générales de dépôt ont vu le jour en 1924, afin de rassembler les documents des directions générales et des services pendant une période de dix années avant leur transfert aux archives historiques et leur triage.

Pendant la Seconde Guerre mondiale et la période immédiatement postérieure, les archives ministérielles ont subi des dégâts considérables et ont été dispersées; néanmoins, dès 1945, un groupe d'archivistes dirigé par Ruggero Moscati s'est attaché à la conservation et à la réorganisation des diverses séries que comprenaient les archives historiques. Parmi les dispositions arrêtées par la suite, il convient de souligner un règlement de service, daté du 8 août 1953 et signé par le sous-secrétaire Zoppi, portant dispositions de réorganisation des archives des directions générales pour la période 1945-1950.

Les Archives historiques diplomatiques appartiennent, en tant que Bureau II, au Service historique, Archives et Documentation, institué, sous sa nouvelle forme, au 1er janvier 2000 (DPR 11.5.1999 n. 267). Les compétences du Bureau de la Commission des Archives ont également été transférées vers ce service; cette commission étant actuellement chargée de consultation sur les critères généraux à suivre en matière de compétence du Bureau II (Archives historiques diplomatiques). En particulier, la commission exprime son avis préventif sur: les critères généraux pour les mouvements de matériel d'archive des Bureaux centraux du Ministère, les critères généraux pour les versements de matériel d'archive des Bureaux de l'étranger vers les Archives historiques diplomatiques, les critères généraux pour les opérations de sélection et de destruction des documents. Ces activités demeurent cependant de la compétence des Archives historiques diplomatiques, lesquels ont comme rôle celui d'acquérir, de conserver et de réorganiser la documentation en provenance des bureaux centraux et des bureaux de l'étranger, les fonds d'archives du Ministère et les originaux des actes internationaux. Enfin, les Archives historiques diplomatiques remplissent également un rôle de service public.

Le Service Historique comprend également un Bureau I (Bureau d'études) qui prépare la collection organisée des volumes annuels "Textes et Documents sur la politique étrangère de l'Italie" et un Bureau III (Bibliothèque-Hémérothèque) qui est chargé des importants fonds libraires, des abonnements à 178 périodiques du monde entier, certains étant difficile à trouver et remplit également un rôle de service public.

Une Commission pour la réorganisation et la publication des Documents diplomatiques italiens, composée d'historiens et d'experts du secteur nommés par décret du Ministre des affaires étrangères, travaille par l'intermédiaire du Secrétariat Général du Ministère (Unité de Coordination) qui dispose d'une section spéciale laquelle a pour but de mener à terme les activités nécessaires à la préparation et à la diffusion des volumes des "documenti diplomatici italiani" (documents diplomatiques italiens).

4. Conditions pratiques d'accès au service des archives

Les étudiants italiens et étrangers sont autorisés à consulter les archives historiques diplomatiques (pour les étrangers, à condition qu'il y ait réciprocité et sur recommandation de leur représentation diplomatique). Les chercheurs sont invités à présenter une lettre de recommandation de l'université ou de l'organisme dont ils dépendent.

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi, de 9 heures à 14 heures, sauf le samedi, le dimanche et les jours fériés. En été, les archives sont fermées pendant 30 jours environ, et également pendant quelques jours à Noël et à Pâques.

5. Facilités offertes au chercheur sur le plan matériel

- Salle de lecture
- Deux lecteurs de microfilms à l'usage du public

Les chercheurs disposent d'une salle de lecture à l'intérieur du bâtiment, qui abrite les archives historiques diplomatiques. Ils peuvent également faire appel aux services de la bibliothèque ministérielle.

6. Facilités offertes au chercheur en matière de reproduction de documents

Le service de photocopie est assuré par une entreprise extérieure. Les machines fonctionnent avec de la monnaie ou des cartes magnétiques. Le tarif actuel est 0,10 euro par exemplaire. En principe, toute la documentation dont la consultation est autorisée peut être photocopiée. Les documents endommagés, restaurés, reliés ou de grande valeur peuvent en être exclus. Dans certains cas, le chercheur peut être autorisé à copier les documents avec ses propres moyens de photoreproduction, à condition qu'une copie du microfilm réalisé soit déposée auprès des archives.

7. Réglementation en vigueur quant à l'accès aux documents

Les documents datant de plus de 50 ans peuvent être consultés après autorisation du directeur. À titre tout à fait exceptionnel, le ministère des affaires étrangères peut réduire ce délai à 30 ans. La documentation relative à la vie privée des personnes ne peut être consultée qu'après un délai de 70 ans. La normative en cette matière a été fixée par le décret ministériel n° 3880 bis du 24 juin 1972, par la loi n° 675 du 31 décembre 1996 et par le DL n° 281 du 30 juillet 1999. Il va de soi qu'il n'est pas possible de consulter les archives non encore classées ou non encore dotées de moyens d'identification suffisants, pas plus que les documents de très grande valeur ou qui présentent des problèmes de conservation.

8. Brève description des principaux fonds et collections

Les archives historiques diplomatiques conservent, à l'heure actuelle, 15 kilomètres linéaires de documentation. Celle-ci est classée essentiellement en fonction de son origine; pour la majeure partie des fonds, le classement d'origine a été conservé ou reconstitué. Certaines séries politiques ont été reclassées selon un système alphabétique géographique.

Il convient encore de mentionner quelques-uns des principaux fonds.

Archives antérieures à l'unification

- Secrétariat d'État, ensuite ministère des affaires étrangères du royaume de Sardaigne (1814-1861), 30 mètres linéaires.
- Légations sardes: à Vienne (1707-1859), 13 mètres linéaires; à Londres (1730- 1860), 11 mètres linéaires; à Saint-Pétersbourg (1783-1861), 6 mètres linéaires; à Paris (1814-1861), 11 mètres linéaires; à Madrid (1814-1861), 6 mètres linéaires; à La Haye (1815-1861), 1 mètre linéaire; à Berne (1815-1861), 5 mètres linéaires; à Lisbonne (1842-1861), 1 mètre linéaire; à Lima (XIXe siècle), 3 mètres linéaires; à Rio de Janeiro (XIXe siècle), 3 mètres linéaires; à Naples (1844-1860); à Washington (1848-1860); à Rome (XIXe siècle), 5 mètres linéaires.
- Représentation diplomatique à Alexandrie (Égypte) (1825-1861): 5 mètres linéaires.
- Représentations consulaires sardes (XIXe siècle): 57 mètres linéaires.
- Représentations diplomatiques et consulaires toscanes (1737-1859): 66 mètres linéaires.

Archives de l'administration centrale du Ministère

- Ministère des affaires étrangères du royaume d'Italie (1861-1888): 132 mètres linéaires.
- Traités (1861-...): 40 mètres linéaires.
- Série "télégrammes" (1861-...): 428 mètres linéaires.
- Documents diplomatiques publiés (1861-...): 33 mètres linéaires.
- Série "D" (direction des archives historiques) (1861-1953): 12 mètres linéaires.
- Série "Z" (contentieux) (1861-1939): 37 mètres linéaires.
- Archives de l'enseignement (1861-1943): 500 mètres linéaires.
- Archives secrètes du cabinet (1869-1914): 4 mètres linéaires.
- Cabinet Crispi (1888-1891): 2 mètres linéaires.
- Série politique "A" (1888-1891): 25 mètres linéaires.
- Série politique "P" (1891-1916): 117 mètres linéaires.
- Commissariat général de l'émigration (1901-1928): 20 mètres linéaires.
- Cabinet Tittoni-Pompili (1904-1909): 1 mètre linéaire.
- Archives réservées du cabinet (1910-1922): 16 mètres linéaires.
- Documents Sonnino, cabinet (1914-1919): 2 mètres linéaires.
- Série ordinaire et du cabinet (1915-1918): 66 mètres linéaires.
- Commission centrale arbitrale pour l'émigration (1915-1929): 20 mètres linéaires.
- Archives de la conférence de la paix (1919-1921): 66 mètres linéaires.
- Archives de conférences (1916-1934): 60 mètres linéaires.
- Série politique (1919-1930): 161 mètres linéaires.
- Série commerciale (1919-1950): environ 330 mètres linéaires.

- Archives du cabinet et du secrétariat général (1923-1943): environ 225 mètres linéaires.
- Série “affaires politiques” (1931-1945): 350 mètres linéaires.
- Archives réservées du secrétariat général (1943-1947).
- Archives du ministère des Affaires étrangères de la République sociale italienne (1943-1945): 40 mètres linéaires.
- Série “affaires politiques” (1946-1950): 192 mètres linéaires.
- Direction générale des affaires politiques (1951-1956): 175 mètres linéaires.

Archives des représentations diplomatiques et consulaires

- Représentations diplomatiques: à Berlin (1867-1943), 30 mètres linéaires; à Londres (1861-1950), 212 mètres linéaires; à Paris (1861-1950), 72 mètres linéaires; à Saint-Petersbourg / Moscou (1861-1950), 57 mètres linéaires; à Vienne (1862- 1938), 64 mètres linéaires; à Washington (1861-1941), 110 mètres linéaires.
- Représentations consulaires aux États-Unis (1891-1960): 250 mètres linéaires.

En outre, les archives historiques diplomatiques conservent:

- divers fonds provenant du ministère - supprimé - de l’Afrique italienne, relatifs aux années 1859-1959, s’étendant sur une longueur de 700 mètres linéaires environ, parmi lesquels se trouvent: les archives historiques du ministère de l’Afrique italienne (ASMAI) (1857-1945); les archives historiques du ministère de l’Afrique italienne “divers” (“Africa 3”) (1879-1955); les archives relatives au cabinet, archives ordinaires et archives secrètes (1925-1956); les archives relatives au service “lois et décrets”, devenu ensuite bureau législatif (1926-1943); les archives relatives au conseil supérieur colonial (1923-1939); les archives relatives à la direction générale des affaires politiques (1906-1948); les archives relatives à la direction générale des affaires économiques et financières (1923-1943); les archives relatives à l’Erythrée (1880-1945);
- les archives de l’administration fiduciaire italienne en Somalie (AFIS) (1950- 1960), sur environ 100 mètres linéaires;
- les archives de personnalités - Aldrovandi Marescotti, Artom, Avarna, Barilari, Benigni, Bettini, Blanc, Borsarelli, Brin, Cagiati, Calice, Cantalupi, Caroselli, Contarini, Corni, Crispi, Cusani Confalonieri, D’Arco, De Goyzueta, De Renzis, Di Fausto, Di Robilant, Di Rudini, Di San Giuliano, Ducci, Fabiani, Felsani, Ferraris, Folchi, Gorrini, Grandi, Guariglia, Imperiali, Iannelli, Levi, Manfredi, Manfredini, Mariotti, Masi, Negrelli, Nigra, Nogara, Oldoini, Ortona, Pansa, Pepoli, Salata, Sanchioni, Santangelo, Serra, Sforza, Susinno, Suvich, Taliani, Tommasini, Venturelli, Visconti Venosta -, qui s’étendent sur environ 150 mètres linéaires;
- un fonds provenant du ministère - supprimé - de la Culture populaire, relatif à la période fasciste et s’étendant sur environ 102 mètres linéaires;
- un fonds d’archives sur microfilms, comprenant environ 2 600 bobines.

9. Inventaires disponibles et informatisation

La majeure partie des fonds énumérés au point 8 sont dotés d'inventaires, analytiques ou sommaires, de bordereaux de transmission ou d'autres moyens d'identification. Il existe aussi des instruments de recherche pour d'autres fonds, non compris parmi ceux que nous avons mentionnés. De même qu'il existe des instruments informatiques pour la consultation des fonds relatifs à la Communauté européenne, des fonds bibliographiques, des microfilms (actuellement à usage interne).

a) Parmi les inventaires non publiés, figurent ceux de la série politique "A", de la série politique "P", de la série ordinaire et du cabinet (1904-1922), de la série politique 1919-1930, des archives de la conférence pour la paix, des archives de la direction générale des affaires politiques (1951-1957).

b) Inventaires publiés par le ministère des Affaires étrangères

Le scritture della segreteria di stato degli affari esteri del regno di Sardegna, sous la direction de R. Moscati, Rome, 1947; *La Legazione sarda in Vienna (1707-1859)*, sous la direction d'E. Piscitelli, Rome, 1950; *Le Legazioni sarde a Parigi, Berna, L'Aia, Lisbona e Madrid*, sous la direction de F. Bacino, Rome, 1951; *La Legazione sarda in Londra (1730-1860)*, sous la direction de M. Pastore, Rome, 1952; *La Legazione e i consolati del regno di Sardegna in Russia (1783-1861)*, sous la direction de F. Bacino, Rome, 1952; *Le scritture del ministero degli Affari esteri del regno d'Italia dal 1861 al 1887*, sous la direction de R. Moscati, Rome, 1953; *Le scritture del "Gabinetto Crispi" e le carte "Sonnino"*, sous la direction de F. Bacino, Rome, 1955; *Le scritture della Legazione e del consolato di Toscana in Roma dal 1737 al 1859*, sous la direction de R. Mori, Rome, 1959; *Inventario della serie "D" (direzione dell'archivio storico)*, sous la direction de S. Ruggeri, Rome, 1988; *Inventario dell'Archivio del Granducato di Toscana in Roma*, sous la direction de C. Lisi, Rome 1996; *Le carte del Gabinetto del Ministro e della Segreteria generale dal 1923 al 1943*, sous la direction de P. Pastorelli, Rome 1999; *Inventario della serie "affari politici" 1931-1945*, Rome, 1976; *Inventario delle rappresentanze diplomatiche: Londra 1861-1950*, Rome, 1976; *Inventario della serie "affari politici" 1946-1950*, Rome, 1977; *Inventario delle rappresentanze diplomatiche: Francia e Russia (URSS)*, Rome, 1979; *Inventario delle rappresentanze diplomatiche. Berlino 1867-1943, Vienna 1862-1938*, Rome, 1981; *Inventario dell'archivio riservato della segreteria generale 1943-1947*, Rome, 1985; *Inventario del fondo "commissione centrale arbitrale per l'emigrazione" (1915- 1929)*, sous la direction de P. Santoni, Rome, 1986; *Il fondo archivistico serie "Z", contenzioso*, sous la direction de L. Pilotti, Rome, 1987; *I fondi archivistici della Legazione sarda e delle rappresentanze diplomatiche italiane negli USA (1848-1901)*, sous la direction de C. M. Aicardi et de A. Cavaterra, Rome, 1988; *I fondi archivistici dei consolati in Chicago, Cleveland, Denver, New Orleans e S. Francisco conservati presso l'archivio storico diplomatico*, sous la direction de P. Catani et R. Zuccolini, Rome, 1990; *Il fondo archivistico Commissariato generale dell'emigrazione (1901-1927)*, sous la direction de P. Santoni, Rome 1998.

En outre, sept volumes d'inventaires d'archives provenant du ministère — supprimé — de l'Afrique italienne ont été édités sous forme de photocopies.

10. Ouvrages de référence et articles

Une bibliographie relative à l'administration des affaires étrangères, établie par V. Pellegrini, est parue dans *La formazione della diplomazia nazionale (1861-1915): Indagine statistica*, Università degli studi di Lecce, Dipartimento di scienze storiche e sociali, Rome, 1986, p. 115-126; *Materiali per una bibliografia dei funzionari del Ministero degli Affari Esteri*, sous la direction de V. Pellegrini, Rome 1999.

Il convient de citer, parmi les travaux généraux:

Ferraris, L. V.: *L'amministrazione centrale del ministero degli Esteri italiano nel suo sviluppo storico (1848-1954)*, Florence, 1955; Moscati, R.: *Il ministero degli Affari esteri, 1861-1870*, Milan, 1961; Serra, E.: *La diplomazia in Italia*, Milan, 1984, p. 21-57; Pellegrini, V.: "Amministrazione e ordinamento costituzionale: il ministero degli Affari esteri", *Istituto per la scienza dell'amministrazione pubblica; L'amministrazione nella storia moderna*, Archivio n° 3, Milan, 1985, p. 1851-1929; *La formazione della diplomazia nazionale (1861-1915)*, Repertorio bio-bibliografico dei funzionari del ministero degli Affari esteri, Università degli studi di Lecce, Dipartimento di scienze storiche e sociali, Rome, 1987; *La formazione della diplomazia italiana 1861-1915*, sous la direction de L. Pilotti, introduction de F. Grassi, Milan, 1989; *L'amministrazione centrale dall'Unità alla Repubblica — Le strutture e i dirigenti*, vol. I, sous la direction de G. Melis; *Il Ministero degli Affari esteri*, sous la direction de V. Pellegrini, Bologne, 1992; *Materiali per una bibliografia dei funzionari del Ministero degli Affari Esteri*, édité par V. Pellegrini, Rome, 1999.

a) Pour des indications bibliographiques relatives aux archives, on peut se rapporter à la bibliographie indiquée ci-dessous.

On lira plus particulièrement, outre les introductions des inventaires énumérés au point 9 b): *Le scritture della segreteria di stato degli affari esteri del regno di Sardegna*, sous la direction de R. Moscati, Rome, 1947, p. 8-13; Pellegrini, V.: "Le fonti per la storia del Mezzogiorno nell'archivio storico diplomatico del Ministero degli Affari esteri", *Ricerca storica e occupazione giovanile, le fonti archivistiche per la storia del Mezzogiorno nell'età moderna e contemporanea*, sous la direction de C. Donno et V. Pellegrini, Lecce, 1983, p. 169-193; *Inventario della serie "D" (direzione dell'archivio storico)*, sous la direction de S. Ruggeri, Rome, 1988, p. 7-57; Pastorelli, P.: "Le carte di gabinetto del Ministero degli Affari esteri, 1923-1943", *Storia delle relazioni internazionali*, V, 1989, p.313-348; Pellegrini, V., et Bertinelli, A.: *Per la storia dell'amministrazione coloniale italiana*, Milan, 1994.

b) Autres publications émanant des archives historiques diplomatiques: *La struttura e il funzionamento degli organi preposti all'emigrazione (1901-1919)*, sous la direction de F. Grispo, Rome, 1986; *Inventario della serie "emigrazione" del fondo "assistenza e previdenza" dell'archivio della società umanitaria di Milano*, sous la direction de M. Punzo, Rome, 1987; *La rete consolare nel periodo crispino (1886-1891)*, sous la direction de M. Cacioli, Rome, 1988; *Repertorio degli atti parlamentari relativi all'emigrazione (1902-1927)*, sous la direction de M. L. Bozzi Colonna, Rome, 1990; *L'ufficio di informazioni e protezione dell'emigrazione italiana di Ellis Island*, sous la direction de L. Pilotti, Rome, 1993.

La Commission pour la réorganisation et la publication des documents diplomatiques s'est chargée de la publication des volumes suivants des "documenti diplomatici italiani":

- série I (1861-1870), volumes 13;
- série II (1870-1896), volumes 27;
- série III (1896-1907), volumes 1 à 7;
- série IV (1908-1914), volume 12;
- série V (1914-1918), volumes 11;
- série VI (1918-1922), volumes 1 et 2;
- série VII (1922-1935), volumes 16;
- série VIII (1935-1939), volumes 1 à 9, 12 et 13;
- série IX (1939-1943), volumes 10;
- série X (1943-1948), volumes 7.
- série XI (1948-1953), en préparation

Un comité pour la documentation sur les activités de l'Italie en Afrique a travaillé auprès du ministère des affaires étrangères; aujourd'hui supprimé, il a publié treize volumes de documents relatifs à l'Afrique.